

21 mars 2017

Un nouveau cadre de référence pour les centres de ressources de la politique de la ville

Le 16 mars dernier, le CGET a organisé à Paris une journée d'échanges pour officialiser le nouveau cadre de référence national des centres de ressources de la politique de la ville en présence d'Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la Ville.

Sept Associations nationales d'élus (Régions de France, ADF, AdCF, AMF, France urbaine, Ville & Banlieue et Villes de France) étaient présentes à cet évènement, qui réunissait les présidents et les équipes des centres de ressources, le CGET, l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et les services régionaux de l'État.

La ministre a, dans son allocution, réaffirmé l'importance du rôle de « tiers facilitateur » des centres de ressources, insistant sur la pertinence de leurs interventions pour établir des passerelles entre les différents acteurs et entre les politiques thématiques. Elle a également souligné leur implication dans la rentrée citoyenne.

Le nouveau cadre de référence ainsi officialisé s'attache à définir les relations entre les centres de ressources de la politique de la ville et leurs partenaires et comporte :

- **une charte partenariale**, signée par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et les présidents des principales associations nationales d'élus (Régions de France, ADF, AdCF, AMF, AMG VF –devenue France urbaine--, Ville & Banlieue et Villes de France).
- **un cadre de référence technique** pour l'État
- **des annexes** avec des partenaires et opérateurs, à ce jour avec l'ANRU.

La **Charte partenariale** formalise pour la première fois une vision partagée du rôle des centres de ressources de la politique de la ville par les collectivités locales et l'État et d'accroître la lisibilité de leur action et de leur valeur ajoutée pour les territoires.

Le cadre de référence technique vise à :

- Répondre aux nouveaux besoins d'ingénierie suite à la réforme récente de la politique de la ville

CONTACT PRESSE

Marie-Pierre RAMOS

Tél. : 01 85 58 60 53 - marie-pierre.ramos@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Préciser les missions et les principes d'intervention des centres de ressources et les attentes de l'État à leur égard
- Adapter les périmètres d'intervention aux nouvelles régions en vue de couvrir à terme l'intégralité du territoire national
- Revoir les modalités de co-financement par l'État pour une allocation plus claire et plus équitable des moyens

Il comporte un volet spécifique pour les centres de ressources ultramarins.

L'annexe signée avec l'ANRU acte les complémentarités entre les outils d'animation de l'ANRU et le réseau des centres de ressources.

Actuellement au nombre de 18, les centres de ressources ont pour principale mission de qualifier les professionnels de la politique de la ville et du développement local, de les mettre en réseau, de capitaliser et de diffuser les méthodologies et les retours d'expériences.

Ce sont des structures indépendantes, inscrites dans les territoires et cofinancées principalement par l'État et les collectivités locales. Elles sont agréées au niveau national mais leur gouvernance et leurs programmes d'action relèvent avant tout des instances locales.

Le CGET anime ce réseau au niveau national et lui apporte une contribution financière significative.

CONTACT PRESSE

Marie-Pierre RAMOS

Tél. : 01 85 58 60 53 - marie-pierre.ramos@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr